UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des Etudes
et du Pilotage des Formations

Délibération portant approbation de la composition et du fonctionnement de la commission relative aux demandes de dérogation pour un redoublement en première année d'accès aux études de santé.

Point n° 7 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 septembre 2023

Délibération n° 2023_1209_43

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2022-40 de l'Université de La Réunion en date du 7 juillet 2022 portant élection de Monsieur le Docteur Jérôme GARDODY, à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VP FVU) ;
Vu les propositions de l'UFR Santé, transmise le 01/09/2023 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve la composition et le fonctionnement de la commission relative aux demandes de dérogation pour un redoublement en première année d'accès aux études de santé.**

(Cf. Document relatif à la composition et au fonctionnement la commission relative aux demandes de dérogation pour un redoublement en première année d'accès aux études de santé, annexé).

Résultats des votes :
Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 35
Nombre de voix pour : 33
Nombre de voix contre : 2
Nombre d'abstention : 0

Fait à Saint-Denis le 04 OCT 2023

Par délégation, Vice-Président du Conseil d'Administration
en charge de la Formation et de la Vie Universitaire

Dr Jérôme GARDODY

UNIVERSITE DE LA REUNION

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION

La note de présentation et sa pièce jointe sont transmises au format Word sous couvert du responsable de la structure à prepacfvu@univ-reunion.fr

Séance	12 septembre 2023
Demandeur (composante, service,…)	UFR SANTÉ
Responsable (nom, prénom, qualité, mèl)	Bérénice ROY-DORAY, doyenne de la faculté de Santé – berenice.doray@univ-reunion.fr
Date	01 septembre 2023
Intitulé **précis** de l'objet qui appelle l'intervention de la commission	Création de la commission de redoublement des étudiants en Licence Parcours Accès Spécifique Santé (L.PASS)
Présentation succincte du point (*contexte et finalités au regard des attributions de la commission*) **20 lignes maximum**	Dans le cadre de la réforme du 1er cycle des études médicales et de son arrêté du 4 novembre 2019, les étudiants ayant réalisé une Licence PASS ne sont pas autorisés à redoubler. Toutefois, les demandes s'accumulent depuis la réforme et certains motifs peuvent être légitimes. A ce titre, la Faculté de Santé souhaite organiser une commission de redoublement qui sera présidée par le Vice-Doyen Formation et composée : - Responsable pédagogique de la L. PASS - 2 enseignants-chercheurs et/ou hospitalo-universitaires, coordonnateurs d'UE dans la formation pré-citée Les décisions seront prises sur la base de motifs impérieux à justifier par l'étudiant comme défini à l'article R632-1 du Code de l'Education.
Document joint (*en 1 bloc compilé pour le point*)	
Réservé à l'administration	❑ Pour avis ☒ Pour délibération ❑ Pour information